



ARRÊTÉ N°0117/2023

Permission de voirie Parking de la Halte BAILLY

Le Maire de la Commune de BAILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-24 à L2122-28, L2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6.1 ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles L325-1 à L325-3, L362-1, R411-24 et R417-10 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure article L.511-1 ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 22 mai 1989 relatif à la signalisation routière ;

VU la réalisation de travaux de réaménagement de la place du marché du 02/10/2023 au 22/01/2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser la réalisation de ces travaux ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver le stationnement sur le fond du parking de la Halte du tram 13 aux commerçants du marché les mercredis et samedis matins du 03/10/2023 au 22/01/2024 ;

ARRETE

ARTICLE. 1- Le stationnement sera interdit sur le fond du parking de la Halte du tram 13 (zone définie ci-dessous) du 03/10/2023 au 22/01/2024 :

- les mardis à partir 16h jusqu'au mercredi 13h
- les vendredis à partir de 16h jusqu'au samedi 13h

Par dérogation, les véhicules des commerçants du marché seront autorisés à stationner.



ARTICLE. 2- Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément à la loi. Les véhicules en stationnement illicite seront considérés comme gênants et leur enlèvement pourra être demandé.

ARTICLE. 3- Monsieur le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi, la Police Municipale de Bailly, et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bailly sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliations sont adressées à :

Versailles Grand Parc deplacements@agglovgp.fr

M. le Lieutenant de la Gendarmerie de Noisy le Roi bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La Police municipale de Bailly police@mairie-bailly.fr

Le SDIS LOU.prevision@sdis78.fr

Monsieur le Directeur des Services Techniques, sebastien.mesnard@mairie-bailly.fr

Fait à Bailly, le 08/09/2023

Pour le Maire et par délégation,

**L'Adjoint au Maire délégué aux Mobilités,
à la Voirie et aux Travaux,**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Petitmengin", is written over the text of the official title.

Denis PETITMENGIN